

COMMUNICATION FINANCIÈRE

اوتو هول

Auto Hall

COMPTES CONSOLIDÉS SELON LES NORMES IFRS

EXERCICE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), les comptes consolidés du groupe Auto Hall ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telle que adoptées par la commission européenne.

PERIMÈTRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre sont contrôlées exclusivement par le groupe et donc consolidées par intégration globale.

Sociétés	Activité	% contrôle
Auto Hall	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels et la distribution de voitures particulières, de véhicules utilitaires légers, de matériel agricole et de matériel industriel et de T.P.	100%
SCAMA	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Ford.	100%
Diamond Motors	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Mitsubishi.	100%
SOMMA	Importation et Commercialisation de matériel agricole de marque New Holland et divers.	100%
SOBERMA	Importation et Commercialisation de matériel de bâtiments, de travaux publics, des mines et d'industrie.	100%
Leader Location LD	Location longue durée de véhicules sans chauffeur	100%
Auto Hall com'	Société de communication	100%
SNQU	Commercialisation de véhicules de marque : Fiat, Lancia et Alfa Roméo	100%
Auto Hall Véhicules Industriels	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels	100%
Auto Hall Capital Développement	Fonds d'investissement	100%
Auto Hall Immobilier	Achat et vente d'immeubles ou autres opérations immobilières	100%
SMVN	Importation et Commercialisation des véhicules de marque NISSAN.	100%

PRINCIPALES REGLES APPLIQUEES

- Immobilisations incorporelles -IAS 38-

Elles comprennent exclusivement un fonds commercial, non amortissable. La comptabilisation de ce fond est effectuée au coût historique diminué de la perte de valeur éventuelle estimée à chaque clôture par le management du groupe.

- Immobilisations corporelles -IAS 16-

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés en tenant compte également des valeurs résiduelles pour le cas du matériel de transport.

Il est à noter également que les sociétés du groupe ne disposent pas de frais financiers qui peuvent faire l'objet d'une intégration dans le coût des immobilisations corporelles.

En plus, aucune subvention d'investissement n'a été reçue par le groupe pour l'acquisition d'immobilisations. De ce fait, aucun retraitement n'a été effectué par le groupe pour ce cas.

Les durées de vie retenues des immobilisations sont les suivantes :

Constructions (gros œuvres)	30 ans
Aménagements des constructions	3 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 à 15 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de transport	4 à 10 ans
Matériel, mobilier, bureau	10 ans

Enfin, le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des immobilisations corporelles.

- Contrats de location financement -IAS 17-

Le groupe Auto Hall dispose de contrats de leasing. Ces contrats ont fait l'objet de retraitement conformément à la norme IAS 17.

Conformément à la norme IAS 19, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées annuellement par un actuair indépendant.

- Retraitement des impôts -IAS 12-

Les impôts différés résultent de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

- Actions propres -IAS 32-

Les actions de la société Auto Hall détenues par elle ou par ses filiales sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cessions réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés aux capitaux propres.

BILAN CONSOLIDE (IFRS) AU 31 DECEMBRE 2015

	En MAD	
	31-déc-15	31-déc-14
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	46 367 492,48	60 311 240,58
Immobilisations corporelles	903 965 908,50	748 033 424,86
Instruments Financiers	26 490,00	26 490,00
Autres Instruments Financiers	2 277 072,00	45 815,00
Impôts différés Actif	10 774 621,09	3 686 676,53
Actifs non courants	963 411 584,07	812 103 646,97
Stocks	1 227 881 790,06	744 295 929,37
Comptes Clients	997 911 212,78	742 752 084,54
Autres créances d'exploitation	442 995 872,92	397 522 060,50
Trésorerie et équivalents de trésorerie	222 311 829,12	260 962 198,29
Actifs courants	2 891 100 704,86	2 145 532 272,70
Total Actif	3 854 512 288,95	2 957 635 919,67
PASSIF		
Capital social	481 197 900,00	481 197 900,00
Prime d'émission	67 823 104,00	67 823 104,00
Réserves consolidées	917 056 680,43	986 524 941,90
Résultats consolidés de l'exercice	221 304 988,60	219 850 774,23
Capitaux propres part groupe	1 687 382 673,03	1 755 396 720,13
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	1 687 382 673,03	1 755 396 720,13
Autres passifs non courants	216 442 864,76	187 411 114,23
Impôts différés Passif	21 696 980,38	11 015 059,25
Passifs non courants	1 925 522 538,17	1 953 822 893,60
Dettes fournisseurs	958 750 956,38	618 120 646,95
Autres passifs courants	223 819 295,60	151 549 039,13
Autres passifs financiers à court terme	746 419 498,80	234 143 339,99
Passifs courants	1 928 989 750,78	1 003 813 026,07
Total Passif	3 854 512 288,95	2 957 635 919,67

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2015

	31-déc-15	31-déc-14
Chiffre d'affaires	4 420 820 263,58	3 398 825 331,53
Coût des biens vendus	3 617 261 680,28	2 728 394 246,27
Charges externes	126 003 830,97	101 181 051,82
Charges de personnel	183 795 108,23	155 775 142,52
Impôts et taxes	13 856 894,93	11 145 122,42
Dotations d'exploitations	103 411 147,58	71 117 854,40
Reprises d'exploitations	17 157 485,97	21 030 310,00
Autres produits	20 069 671,34	131 768 487,53
Autres charges	45 793 101,69	151 260 844,00
RESULTAT OPERATIONNEL	347 925 669,12	333 342 864,99
Produits financiers	33 254 070,64	25 514 605,90
Charges financières	-49 241 465,68	34 171 726,82
RESULTAT FINANCIER	-15 987 395,04	-9 057 120,92
RESULTAT CONSOLIDE AVANT IMPÔT	331 938 273,08	324 685 743,87
Charges d'impôt	110 633 284,48	104 634 989,44
- Impôt exigible	108 257 995,87	102 252 767,79
- Impôt différé	4 375 288,61	2 382 211,65
RESULTAT NET CONSOLIDE	221 304 988,60	219 850 774,23

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2015	481 198	67 823	986 525	219 851	1 755 397	-	1 755 397
Dividendes	-	-	(288 719)	(288 719)	-	-	(288 719)
Affectation de résultat	-	-	219 851	(219 851)	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	221 306	221 306	-	221 306
Impôts différés en réserves	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation/Réduction du capital	-	-	-	-	-	-	-
Annulation des actions d'auto contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Autres Mouvements sur les capitaux propres	-	-	(600)	(600)	-	(600)	(600)
Capitaux propres au 31 décembre 2015	481 198	67 823	917 057	221 305	1 687 383	-	1 687 383

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉE AU 31 DECEMBRE 2015

	31-déc-15	31-déc-14
Flux de trésorerie d'exploitation	(92 694)	456 139
Résultat net consolidé	221 305	219 851
Dotations aux amortissements	53 694	42 105
Elimination des impôts différés	4 375	2 582
Produits de cession des immobilisations corporelles	(8 893)	(131 493)
VNC sur cession d'actifs	9 889	128 803
Variation du besoin en fond de roulement	(371 313)	163 296
Autres produits/charges non encaissables (IAS 19)	1 603	8 474
Coût de l'endettement	26 650	21 521
Flux de trésorerie d'investissement	(154 764)	(9 509)
Décaissements liés aux acquisitions des immobilisations	(153 027)	(141 002)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	8 893	131 493
Autres mouvements	-	-
Flux de trésorerie de financement	(333 468)	(201 888)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(288 719)	(168 419)
Actions d'auto contrôle	-	-
Remboursement des dettes de financement	(18 570)	(11 919)
Coût de l'endettement	(26 650)	(21 521)
Autres	470	(28)
Variation de trésorerie nette	(550 927)	243 742
Trésorerie d'ouverture	28 819	(216 923)
Trésorerie de clôture	(524 108)	28 819

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Grant Thornton

Aux Actionnaires de la société
AUTO HALL
64, Avenue Lalla Youssef
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés joints de la Société AUTO HALL comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes relatives à un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) dont un résultat net consolidé de MAD 221 304 988,60.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, selon les normes comptables internationales (IAS/IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, le suivi en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes exigent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, y compris dans l'usage de la comptabilité à l'établissement et la présentation de ces états financiers en des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celle-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'application de la présentation d'ensemble de ces états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

La société Auto Hall ainsi que quatre sociétés faisant partie du périmètre de consolidation du groupe Auto Hall sont sous contrôle fiscal. Un fût accordé de la procédure, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'état final de ces contrôles et leurs impacts sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe au 31 décembre 2015.

A notre avis, nous retenons de l'application de la norme décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers consolidés tels qu'ils sont présentés dans le résumé des notes explicatives, les états financiers consolidés dans le premier paragraphe ci-dessus, dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, y compris dans l'usage de la comptabilité à l'établissement et la présentation de ces états financiers en des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celle-ci.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait qu'une filiale du groupe était sous contrôle fiscal au titre des exercices 2008 à 2011. La société a conclu un état de 23 décembre 2015 un accord avec l'administration fiscale pour règlement définitif du contrôle. Les décisions ainsi comptabilisées ont eu un impact négatif de KEMAD 18.360 sur le résultat consolidé avant impôts du groupe au 31 décembre 2015.

Casablanca, le 9 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Fatma MEKOUAR

Associé